

La MSSanté, en bref



MSSanté signifie "**Messagerie sécurisée de santé**". Il s'agit d'un service de messagerie destiné aux professionnels du social, du médico-social et de la santé, permettant l'échange sécurisé de données sensibles.

Pourquoi sécuriser les échanges de données de santé ?

Pour éviter les vols de données de santé.

Depuis quelques années, ces derniers se multiplient à grande vitesse. Pour réglementer les échanges de données de santé, de nouveaux textes de loi sont apparus. Aujourd'hui, la sécurisation des données de santé est un droit du patient et un devoir des professionnels (passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende).



Demandes de **rançon**, **campagnes de phishing** très pointues pour récupérer les informations bancaires, **revende** à des entreprises frauduleuses, etc... **les données de santé valent de l'or !**

Je vous condamne à **15 000 euros d'amende** et **18 mois de prison** pour avoir dévoilé des données de santé dont vous étiez le dépositaire.



Pour protéger son intégrité professionnelle.

Divulguer une information protégée par une personne qui en est dépositaire, que ce soit par état ou par profession, est puni par la loi. Le secret médical est un droit du patient et une obligation du professionnel.

Pour favoriser le **partage d'informations** essentielles à la bonne prise en charge des patients et permettre une meilleure coordination des différents professionnels intervenant dans leur parcours de soins.



Merci beaucoup !

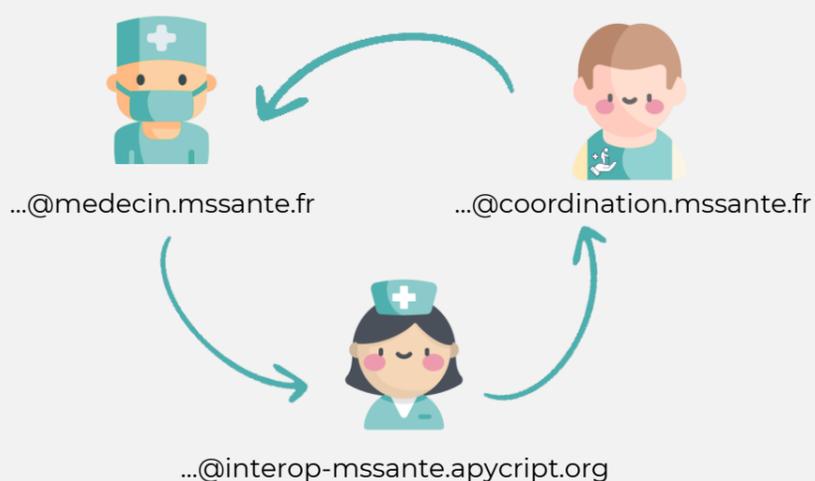
Pourquoi utiliser la MSSanté ?

Le contrôle et la sécurité de la MSSanté sont assurés par le national qui a défini un espace de confiance pour l'échange de données de santé.

Ainsi, seuls les **professionnels habilités** (médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales, coordinatrices de parcours, etc.) peuvent disposer d'une MSSanté pour échanger des données sensibles sur un patient et se coordonner sur son parcours. Les adresses MSSanté permettent de **respecter le secret médical**, cadre posé par la CNIL et le code de la santé publique. **La MSSanté protège ainsi la responsabilité des professionnels habilités à échanger des données de santé.**

Avec qui puis-je échanger en MSSanté ?

Vous pouvez échanger en MSSanté **avec tous les professionnels équipés d'une adresse MSSanté.**



i Pour **reconnaître une adresse MSSanté**, c'est facile : ce sont les adresses qui comportent le mot « mssante » dans leur nom de domaine (partie de l'adresse après le @).

Comment s'équiper d'adresse(s) MSSanté ?

Vous souhaitez équiper en mssanté **votre structure** ? Une structure **partenaire** ?

Vous trouverez sur le site du Groupement Régional e-Santé Bretagne des guides d'accompagnement à l'équipement pour chaque secteur d'activité dans la rubrique MSS : <https://www.esante-bretagne.fr/segur/>

Vous pouvez également contacter le Groupement Régional e-santé Bretagne pour être accompagné ou poser des questions à l'adresse : contact.mss@esante-bretagne.fr ou à Sarah Chapelier, cheffe de projet MSSanté :



Sarah CHAPELIER
Cheffe de projet SEGUR
Groupement Régional e-Santé Bretagne
06 23 45 09 31
sarah.chapelier@esante-bretagne.fr
www.esante-bretagne.fr